

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric tenue le 5 décembre 2011 à 19 h 30 min au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

Sont présents les conseillers (ères) Mario Chouinard, Roger Collin, Jean-Claude Gagné, Gaétan Durette et Patrice Gauthier formant quorum sous la présidence de Monsieur Pierre Thibodeau, maire.

Madame Louise Coll, directrice générale fait fonction de secrétaire.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2011-303

Il est proposé par Monsieur Jean-Claude Gagné
ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.
ADOPTÉE

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2011

2011-304

Il est proposé par Monsieur Gaétan Durette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et
d'adopter le procès-verbal du 7 novembre 2011 tel que présenté.
ADOPTÉE

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 NOVEMBRE 2011

2011-305

Il est proposé par Monsieur Roger Collin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et
d'adopter le procès-verbal du 16 novembre 2011 tel que présenté.
ADOPTÉE

5- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 NOVEMBRE 2011

2011-306

Il est proposé par Monsieur Mario Chouinard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et
d'adopter le procès-verbal du 21 novembre 2011 tel que présenté.
ADOPTÉE

6- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1ER AU 30 NOVEMBRE 2011

2011-307

Il est proposé par Monsieur Patrice Gauthier
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le paiement des
comptes du 01 au 30 novembre 2011 soit autorisé pour un montant
de 156 152.23\$.
ADOPTÉE

7- DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À RECEVOIR AU 30 NOVEMBRE 2011

La directrice générale procède au dépôt de la liste des comptes à recevoir au 30 novembre 2011.

8- AVIS DE MOTION RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET LES

DIFFÉRENTS TARIFS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2012 POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Gaétan Durette,

Qu'à une prochaine séance du conseil, sera proposé pour adoption le règlement numéro : 2011-125 fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales et les différents tarifs de l'année financière 2012 pour la Municipalité de Saint-Ulric.

9- RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE- CONFIRMATION DES ÉLUS AYANT SUIVI LA FORMATION «CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX»

La directrice générale confirme que les membres du conseil municipal ont suivi la formation « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux :

Messieurs Pierre Thibodeau, Roger Collin, Gaétan Durette, Jean-Claude Gagné, Patrice Gauthier et Mario Chouinard.

10- FERMETURE DU BUREAU (DU 23 DÉCEMBRE 2011 AU 9 JANVIER 2012)

2011-308

Il est proposé par Monsieur Roger Collin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la fermeture du bureau municipal du 23 décembre 2011 au 9 janvier 2012.

ADOPTÉE

11- ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2012

2011-309

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2012, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19h30 à la salle de l'âge d'or situé au 130, Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

- | | |
|----------------|------------|
| - 16 janvier | 6 février |
| - 5 mars | 2 avril |
| - 7 mai | 4 juin |
| - 2 juillet | 13 août |
| - 10 septembre | 1 octobre |
| - 5 novembre | 3 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

2011-310 **12- DEMANDE DES CONTRIBUABLES DU LAC-GENDRON (RECYCLAGE ET DÉCHETS SOLIDES)**

Considérant la demande des propriétaires du Lac-Gendron d'obtenir le service de cueillette des déchets solides et de recyclage;

Considérant que le service de cueillette par Bouffard Sanitaire Inc. est effectué jusqu'à l'entrée du Lac-Dugal et n'inclut pas cette zone;

Considérant que la Municipalité de Saint-Léandre offre déjà le service aux contribuables dans le rang 6, à proximité du Lac-Gendron;

Il est proposé par Monsieur Jean-Claude Gagné

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) de demander à la Municipalité de Saint-Léandre d'offrir le service de cueillette des déchets solides et du recyclage aux contribuables qui habitent au Lac-Gendron et de faire une entente de paiement avec la Municipalité de Saint-Ulric pour ce service rendu.

ADOPTÉE

13- DÉLÉGATION DU REPRÉSENTANT AU CONSEIL DE LA MRC DE MATANE

2011-311

Considérant la nomination de Monsieur Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de Matane, le 23 novembre dernier;

Il est proposé par Monsieur Jean-Claude Gagné

ET RÉSOLU à la majorité des conseillers(ères) de nommer Monsieur Roger Collin ou en son absence Monsieur Gaétan Durette pour représenter la Municipalité de Saint-Ulric au Conseil de la MRC de Matane avec tous les droits, privilèges et obligations attachés.

ADOPTÉE

14-PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012 DE L'OMH DE ST-ULRIC

2011-312

Il est proposé par Monsieur Roger Collin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que suite au dépôt de son rapport, la municipalité de Saint-Ulric accepte de payer la contribution de 4 028\$ soit 10% du déficit des prévisions budgétaires 2012 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Ulric.

ADOPTÉE

15-DISPOSITION D'IMMEUBLE EXCÉDENTAIRE MTQ

2011-313

Considérant que le Ministère des Transports offre à la Municipalité de Saint-Ulric à titre gratuit un immeuble public excédentaire, Lot 18-59 partie du Cadastre de la Paroisse Saint-Ulric d'une superficie de terrain de ±540m²;

Il est proposé par Monsieur Gaétan Durette

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric accepte l'offre qui lui est proposée par le Ministère des Transports et autorise la directrice générale Madame Louise Coll à signer l'entente de consentement pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ulric.

ADOPTÉE

16- DEMANDE AU MTQ CONCERNANT LA ROUTE GOSSELIN ET LA ROUTE 132 OUEST

2011-314

Considérant le danger des usagers de la route 132 dus au manque de vision sécuritaire à la hauteur de la route Gosselin et du Pont Tartigou;

Considérant le danger des usagers de la route Gosselin dus à la faible vision au moment de s'engager sur la route 132 à l'intersection de la route 132 Ouest et du Pont Tartigou;

Il est proposé par Monsieur Patrice Gauthier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric demande au Ministère des Transports quelles sont ses prévisions d'intervention pour corriger cette situation de faible visibilité et améliorer la sécurité des usagers dans ce secteur dangereux de la route de la 132 ouest. Qu'une copie de cette résolution soit également expédiée à la Municipalité de Baie-des-Sables pour avoir son appui sur cette question.

ADOPTÉE

17-OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS- INVENTAIRE DES CHEMINS GRAVELÉS

2011-315

Il est proposé par Monsieur Patrice Gauthier

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le service de génie municipal de la MRC de la Matapédia à effectuer l'inventaire terrain de voirie et l'estimation du coût des travaux des chemins suivants soit la Route Gosselin, la Route de Tartigou, la Route Lepage, le chemin du Chômage et le Chemin du Pont-Couvert pour un montant de 1 400\$+taxes, que le montant de la dépense soit pris au poste budgétaire 02 -32000-520.

ADOPTÉE

18-AUTORISATION DE MANDAT D'INGÉNIEUR ET ARCHITECTE POUR L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE DES LOISIRS

2011-316

Il est proposé par Monsieur Roger Collin

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la Firme Goulet et LeBel pour la préparation d'esquisses préliminaires, plans, devis définitifs et surveillance des travaux au montant de 18 480\$+tx et le service d'ingénierie BPR_Groupe-Conseil au montant de 19 645\$+tx pour l'agrandissement de l'immeuble communautaire du 3070 du Centenaire, que le montant de la dépense soit pris à même le montant de la vente de l'immeuble du 3037, Du Centenaire.

ADOPTÉE

19- DEMANDE DE CARAVANE JOUBERT- DÉMÉNAGEMENT DU SERVICE INCENDIE ET PIÈCES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS

2011-317

Considérant l'offre de Caravane Joubert concernant le déménagement du service d'incendie et des pièces d'aqueduc et d'égouts;

Considérant le contrat signé avec la compagnie 9135-5537 Québec Inc. suite à la vente de l'immeuble du 3037, Du Centenaire, à savoir qu'une location est autorisée jusqu'au 30 juin 2012;

Il est proposé par Monsieur Mario Chouinard

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le conseil municipal refuse l'offre de déménagement proposé par Caravane Joubert et remercie Monsieur Joubert pour l'intérêt qu'il porte au développement de la Municipalité.

ADOPTÉE

20- VENTE D'ÉQUIPEMENTS

A SUIVRE À UNE PROCHAINE SÉANCE.

21-MISE EN DEMEURE MATRICULE NO : 8804-99-5057

2011-318

Considérant la mise en demeure datée du 29 septembre 2011 au propriétaire du matricule numéro : 8804-99-5057;

Considérant qu'un délai de trente jours lui a été accordé pour se conformer au règlement de zonage numéro 2008-82 article 14.13.3, règlement numéro : 2008-87 concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats, articles 5.1.1, 5.1.5 et 5.1.6 2^e alinéas.;

Considérant que le propriétaire a fait une demande de certificat d'autorisation pour la rénovation extérieure du bâtiment concerné;

Il est proposé par Monsieur Mario Chouinard

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser au propriétaire du matricule numéro : 8804-99-5057 un délai supplémentaire jusqu'au 1^{er} juin 2012 pour effectuer les travaux demandés soit : avancer le garage à 3m de l'emprise de l'avenue Ulric-Tessier, faire la finition extérieure, démolir la serre, arrêter l'entreposage dans la rive et remettre la rive en état. Pour ce qui est de la hauteur du garage, la municipalité accepte la hauteur existante. La municipalité refuse l'émission du certificat de rénovation pour la finition extérieure, tant que le garage ne sera pas déplacé à 3 mètres de l'emprise de l'Avenue Ulric-Tessier.

ADOPTÉE

22- ENGAGEMENT D'EMPLOYÉS OCCASIONNELS DE DÉNEIGEMENT

À SUIVRE À UNE PROCHAINE SÉANCE.

23-DEMANDE DU SERVICE INCENDIE AUTORISATION D'ACHAT DE BUNKERS

2011-319

Il est proposé par Monsieur Roger Collin

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat de deux bunkers pour le service incendie de la compagnie Aero-feu au montant de 2 934.00\$+tx

ADOPTÉE

NOMINATION DE NOUVEAUX POMPIERS

2011-320

Il est proposé par Monsieur Jean-Claude Gagné

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) de nommer Messieurs Clovis Ratté et Vincent Ratté, à titre de pompiers volontaires du Service incendie de Saint-Ulric et d'autoriser leurs inscriptions à la prochaine formation Pompier1, conditionnellement qu'une rencontre d'évaluation soit effectué avec la directrice générale et les deux candidats.

ADOPTÉE

SERVICE 911, SELON LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

2011-321

Considérant les effectifs disponibles du service incendie de Saint-Ulric;

Considérant les risques associés aux effectifs disponibles;

Il est proposé par Monsieur Roger Collin

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'informer Monsieur Gaétan Bergeron, directeur du service incendie qu'il doit respecter

le schéma de couverture incendie en vigueur en ce qui concerne les effectifs disponibles et d'en informer le service 9-1-1.
ADOPTÉE

24- QUESTIONS DIVERSES

A) FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MONSIEUR ROGER COLLIN

2011-322

Il est proposé par Monsieur Mario Chouinard
Et RÉSOLU à la majorité des conseillers(ères) d'autoriser la dépense et le paiement des factures pour frais de déplacement à Monsieur Roger Collin, tel que déposé au montant de 331.50\$ et d'autoriser les transferts budgétaires suivants :
02 11000 310 Frais de déplacement DT 300\$
02 11000 192 Allocation de dépenses CT 300\$
ADOPTÉE

B)SÉANCE EXTRAORDINAIRE ADOPTION DU BUDGET 2012, LE 12 DÉCEMBRE 2011 à 19h30

C) PROCÉDURES ÉLECTORALES- ÉLECTION PARTIELLE

2011-323

La directrice générale informe que suite à la démission de Madame Suzanne D'Astous, conseillère au siège numéro 6, il y aura une procédure électorale pour une élection partielle et que la période pour déposer une mise en candidature à titre de conseiller municipal se déroulera du 20 janvier 8h30 au 3 février 2012 à 16h30.

25-PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Il y a eu une période de questions réservée au public.

26-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2011-324

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par Monsieur Mario Chouinard
ET RÉSOLU que la séance soit close à 20H30.
ADOPTÉE

Louise Coll,g.m.a.
Dir. gén. sec-très.

Pierre Thibodeau, maire

